

Les Canadiens à revenu élevé

Brian Murphy, Paul Roberts et Michael Wolfson

Les personnes à très fort revenu ne cessent d'intéresser les médias. Toutefois, l'intérêt manifesté va au-delà du simple journalisme mondain. Le Canada est doté d'un système d'impôts et de transferts progressifs, ce qui signifie que les bénéficiaires de revenus élevés contribuent à une part disproportionnée de l'impôt total qui sert à financer les transferts financiers aux personnes appartenant aux niveaux inférieurs de la répartition du revenu. La prospérité de la population à revenu élevé est donc importante pour le financement des activités du gouvernement. Les modifications apportées au régime fiscal ont tendance à influencer sur le comportement des personnes aisées. Par exemple, la hausse des taux d'imposition est associée à certains problèmes, notamment l'exode des cerveaux.

On a consacré des efforts considérables au fil du temps et dans différents pays pour mesurer et caractériser les personnes à faible revenu, mais on ne peut pas en dire autant des personnes à revenu élevé. Une des raisons est qu'un nombre restreint des sources de données peut appuyer les études à propos de cette infime partie de la population. La présente étude s'appuie sur les déclarations de revenus et les données d'enquêtes pour examiner les tendances en ce qui concerne le nombre et les caractéristiques des Canadiens à revenu élevé, tout comme le patrimoine et les taux d'imposition sur le revenu. Elle vise à éclairer le débat actuel au sujet de questions telles que l'équité fiscale et l'inégalité de revenu.

Il n'existe aucune définition uniformisée du revenu élevé, que ce soit en matière de seuils en dollars absolus ou comme pourcentage fixe de la population. Bien que la définition de la pauvreté comporte des difficultés semblables, de nombreuses études ont abordé, entre autres, les concepts de « ménages défavorisés » et de « circonstances difficiles », ce qui a facilité dans une

certaine mesure l'établissement du seuil au-dessous duquel une personne est considérée « à faible revenu ». Une variété de normes a vu le jour pour déterminer les personnes à revenu élevé, mais aucune ne s'accorde afin de standardiser une telle catégorie de revenu.

Les données d'enquêtes ont tendance à avoir des échantillons très restreints au niveau supérieur de la répartition du revenu, en plus d'être affligées d'un taux plus élevé de sous-déclaration. Le Fichier T1 sur la famille (T1FF) permet de surmonter ces problèmes. Le T1 offre une très bonne couverture, même pour les personnes à faible revenu et celles qui n'ont pas de revenu, grâce à l'instauration des crédits d'impôt remboursables pour les enfants en 1978 et pour tous en 1992 (le crédit pour la TPS). En outre, le T1 apparie systématiquement les conjoints et les enfants à charge au sein des familles, le cas échéant (Patenaude et Clark, 2000)¹.

Où faut-il établir le seuil de revenu élevé?

Plusieurs seuils ont été utilisés afin de définir ce qu'est une personne à revenu élevé. Tout comme les seuils de faible revenu, les seuils de revenu élevé peuvent correspondre à des montants en dollars absolus ou à des portions relatives de la population. Dans chaque cas, l'idée est de décrire le palier supérieur de la répartition du revenu et de faire la distinction entre les personnes à revenu élevé et les autres (tableau 1).

Seuils nominaux absolus

Les seuils définis en termes de dollars nominaux sont les plus simples. Les seuils absolus font référence à un montant d'argent particulier, par exemple, 100 000 \$. Les personnes dont le revenu se situe au-dessus d'un montant donné sont considérées comme ayant un revenu élevé. Toutefois, les seuils de ce type sont assujettis à l'évolution des situations monétaires, en

Brian Murphy est au service de la Division de la statistique du revenu. On peut le joindre au 613-951-3769. Paul Roberts est aussi au service de la Division de la statistique du revenu. On peut le joindre au 613-951-5811. Michael Wolfson est au Secteur de l'analyse et développement. On peut le joindre au 613-951-8216. On peut communiquer avec les trois auteurs à perspective@statcan.ca.

Tableau 1 Seuils de revenu pour les particuliers et les familles

	Particuliers		Familles	
	Seuil de revenu	Au-dessus du seuil	Seuil de revenu	Au-dessus du seuil
Seuil absolu	\$	%	\$	%
ARC	250 000	0,6	250 000	1,5
Tableaux du recensement	150 000	1,4	150 000	5,4
Liste du 'soleil' d'Ontario	100 000	3,7	100 000	15,3
Taux d'imposition fédéral maximal	113 804	2,4	113 804	11,3
Seuil relatif				
Trois fois médian	75 000	8,1	129 000	8,2
Trois premiers	37 000	33,3	64 000	33,3
Premiers 20 %	50 000	20,0	88 000	20,0
Premiers 10 %	69 000	10,0	119 000	10,0
Premiers 5 %	89 000	5,0	154 000	5,0
Premiers 1 %	181 000	1,0	305 000	1,0

Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles, 2004

particulier l'effet de l'inflation. Ce qui aurait pu être considéré comme un montant élevé il y a dix ou vingt ans ne l'est plus nécessairement aujourd'hui; soit que les niveaux de revenus ont augmenté soit que les gains ont été minimisés par l'inflation.

Voici certains exemples de seuils nominaux absolus courants : le regroupement des personnes au plus haut revenu, utilisé par l'Agence du revenu du Canada (ARC) s'établit depuis de nombreuses années à 250 000 \$²; le seuil de 150 000 \$ utilisé dans les tableaux du recensement de Statistique Canada; le seuil de 100 000 \$ utilisé par la province d'Ontario dans sa liste des traitements (Liste du « soleil » d'Ontario) et plus accessible en vertu de la *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (Campbell, 1996); ou le seuil auquel débute le taux d'imposition fédéral le plus élevé (113 804 \$ en 2004)³.

Seuils relatifs

Bien que les seuils nominaux absolus soient faciles à comprendre, ils sont assujettis à l'évolution des valeurs « réelles » en raison de l'inflation. L'une des solutions de rechange possibles, comme dans le cas des seuils des tranches d'imposition sur le revenu, consiste à procéder à une indexation par rapport à l'IPC, de manière à ce que la valeur des seuils soit maintenue. Cependant, à l'instar du débat de longue date au sujet de la pauvreté relative par rapport à la pauvreté absolue ou des limites du faible revenu, il existe un argument parallèle pour définir le revenu élevé d'une manière relative. Selon cet argument, lorsque le revenu d'un travailleur moyen augmente (en raison d'une croissance économique réelle par habitant, et non pas de l'inflation à elle seule), le seuil de revenu élevé doit suivre la courbe de croissance dans une proportion identique. Un seuil relatif diviserait

la répartition du revenu au moyen d'une valeur du quantile pour définir les personnes à revenu élevé⁴.

Voici quelques exemples de valeurs seuils relatifs : particuliers ou familles dont le revenu équivaut au moins au triple du revenu médian (Murphy, Finnie et Wolfson, 1994); le tiers supérieur (Morissette et Ostrovsky, 2005); le cinquième supérieur et le dixième supérieur (Morissette et Zhang, 2006), le palier supérieur de 5 % (Frenette, Green et Picot, 2004; Atkinson, 2003), et le palier supérieur de 1 % (Rashid, 1994). Chacun de ces seuils a été utilisé pour diviser la répartition totale du revenu de 2004 entre les particuliers et les familles à revenu élevé et les autres⁵. Ces seuils indiquent la forte variation de ce qu'on pourrait considérer comme un revenu élevé. Pour les particuliers en 2004, il pourrait s'agir de 37 000 \$ (le tiers supérieur de la répartition du revenu) ou de 250 000 \$ (palier supérieur de 0,6 %). En comparaison, le tiers supérieur des familles avaient un seuil de revenu élevé de 64 000 \$, tandis que 1,5 % des familles avaient un revenu de 250 000 \$ et plus.

Comme il fallait s'y attendre, les seuils différents produisent des profils variés dans la catégorie de revenu élevé. Étant donné la subjectivité associée à la sélection d'une définition en particulier, l'analyse repose sur une gamme de seuils. Toutefois, on s'intéresse surtout aux seuils relatifs, et généralement à ceux qui concernent le palier supérieur de 10 % de la population ou moins.

La parade des revenus

L'économiste allemand Jan Pen explique la courbe générale de la répartition du revenu en la compa-

rant à une parade dans laquelle nains et géants doivent défilé dans un ordre déterminé selon leur taille (Pen, 1971, p. 48). Les gens sont mis en rang selon leur revenu et leur taille est ajustée comme par magie proportionnellement à leur revenu; les personnes à revenu moyen ayant une stature moyenne. Ainsi, tous les habitants du pays défilent dans une parade qui doit passer devant la tribune au cours d'une période d'exactement une heure.

Un Canadien ayant un revenu moyen en 2004 passerait devant la tribune 40 minutes après le début de la parade d'une heure. À la 54^e minute, les personnes mesureraient à peu près le double de la taille moyenne (dans le 90^e percentile). À la 57^e minute, les personnes du défilé seraient deux fois et demie plus grandes que la moyenne (95^e percentile), et seulement deux minutes trente secondes plus tard, elles seraient 5 fois plus grandes que la moyenne (99^e percentile). Avec moins de quatre secondes à faire à la parade, les avant-derniers géants (palier supérieur de 0,1 %) dépasseraient d'environ 19 fois la taille moyenne. Lors de la dernière fraction de seconde, des géants de 165 fois supérieurs à la taille moyenne (0,01 %) viendraient conclure cette parade.

Tableau 2 Seuils de revenu

	Particuliers			Familles		
	1982	1992	2004	1982	1992	2004
	\$ de 2004 (en milliers)					
Derniers 1 %	0	0	0	0	1	0
Derniers 5 %	0	2	1	3	7	7
10 %	2	5	5	9	11	11
20 %	8	10	10	17	16	17
25 %	11	12	12	21	20	21
40 %	19	18	19	33	31	33
50 %	25	23	25	42	39	43
60 %	31	30	31	51	49	55
75 %	44	42	44	69	69	77
80 %	49	47	50	76	77	88
90 %	64	63	69	99	102	119
Premiers 5 %	80	78	89	123	128	154
Premiers 1 %	142	139	181	210	220	305
Premiers 0,1 %	383	402	648	546	597	1 045
Premiers 0,01 %	1 360	1 319	2 833	1 781	1 949	4 301

Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles

Hier et aujourd'hui

D'une part, les valeurs seuils jusqu'au 80^e percentile inclusivement pour les particuliers, et jusqu'à la médiane pour les familles, sont demeurées stables dans l'ensemble pendant deux décennies (tableau 2). D'autre part, le palier supérieur de 1 % et les groupes plus petits ont enregistré de fortes hausses, bien plus de 1992 à 2004 qu'au cours de la décennie précédente.

Par exemple, chez les particuliers, la médiane en dollars réels est demeurée essentiellement stable à 25 000 \$ en 1982 et en 2004, tandis que pour les familles, le seuil de 50 % fluctuait entre 39 000 \$ et 43 000 \$. Une certaine variation est survenue au niveau des valeurs seuils des quantiles de faible revenu, mais elle était relativement restreinte. Le premier décile pour les particuliers, par exemple, a augmenté en dollars réels, passant d'environ 2 000 \$ en 1982 à 5 000 \$ en 2004; la variation pour les familles était de 9 000 \$ à 11 000 \$.

En revanche, il est devenu beaucoup plus difficile de se classer dans les quantiles de revenu les plus élevés. En effet, le palier supérieur de 5 % chez les particuliers est passé de 80 000 \$ à 89 000 \$, tandis que la valeur seuil pour le palier supérieur de 0,01 % est passée de 1 360 000 \$ à 2 833 000 \$. Des changements semblables sont survenus chez les familles. Une façon d'illustrer l'ampleur de ces changements en dollars constants est de les comparer à la médiane (tableau 3). Les percentiles supérieurs des personnes et des familles

Tableau 3 Seuils de revenu en pourcentage du revenu médian

	Particuliers			Familles		
	1982	1992	2004	1982	1992	2004
	%					
25 %	44	51	48	50	50	49
50 %	100	100	100	100	100	100
75 %	177	180	181	163	174	180
90 %	258	273	282	235	258	277
Premiers 5 %	322	339	364	294	324	358
Premiers 1 %	572	601	737	501	558	707
Premiers 0,1 %	1 544	1 743	2 644	1 301	1 511	2 425
Premiers 0,01 %	5 475	5 723	11 552	4 243	4 934	9 976

Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles

gagnant un revenu ont affiché des hausses très marquées. En 1982, le palier supérieur de 5 % des revenus des particuliers représentait 322 % de la médiane correspondante; en 2004 cette proportion avait augmenté à 364 %. Une variation similaire a été observée chez les familles.

Ces variations étaient plus spectaculaires pour les seuils des quantiles de revenus les plus élevés. En 1982, le seuil de revenu supérieur de 0,01 % des particuliers était près de 55 fois plus élevé que la médiane, et en 2004, cette proportion était passée à plus de 115. Pour les familles, la tendance était la même : une proportion de plus de 40 fois supérieure à la médiane en 1982, et de 100 fois supérieure en 2004.

Les valeurs des seuils de revenu, en dollars constants ou comme proportion de la médiane, peuvent sous-évaluer l'ampleur des variations de la répartition du revenu. Par exemple, le seuil en dollars constants de la proportion supérieure de 5 % des déclarants a augmenté de 11 % chez les particuliers et de 25 % chez les familles de 1982 à 2004. Toutefois, le revenu moyen du palier supérieur de 5 % des particuliers a augmenté de 34 % (passant de 133 000 \$ à 178 000 \$), tandis que celui des familles a bondi de 50 % (tableau 4).

La majorité de ces hausses n'étaient pas reproduites dans les classes inférieures de la répartition du revenu. Par exemple, les particuliers dont le revenu se situait dans les 4/5 inférieurs n'ont peu ou pas constaté d'aug-

mentation réelle de leur revenu moyen. Les familles des 1^e et 4^e quintiles ont connu une certaine croissance, mais celles des 2^e et 3^e quintiles n'ont presque pas enregistré de variation. Les hausses des revenus moyens étaient généralement limitées au quintile supérieur et devenaient de plus en plus marquées à mesure que le revenu augmentait.

Croissance de la population ou croissance du revenu?

Une autre façon de représenter ces tendances consiste à tenir compte des proportions afférentes à chaque segment de la répartition du revenu (tableau 5). Qu'il s'agisse de la proportion inférieure de 90 % ou de 95 %, de particuliers ou de familles, leurs parts de l'ensemble des revenus ont diminué, surtout de 1992 à 2004. En revanche, le palier supérieur de 5 % s'est élevé d'environ un quart, le palier supérieur de 1 % d'environ la moitié; les paliers supérieurs de 0,1 % et de 0,01 % de près de 100 %. Par exemple, le palier supérieur de 0,01 % des particuliers détenait moins de 1 % de l'ensemble des revenus en 1982 et en 1992, mais ce pourcentage était passé à 1,7 % en 2004.

Les parts de revenus à titre d'indicateur relatif sont peu révélatrices en ce qui concerne le nombre de personnes ou de familles à revenu élevé. En 1982, la proportion de personnes qui ont déclaré des revenus de 100 000 \$ ou plus s'établissait à environ 2,6 %. Cette proportion est tombée à 2,3 % en 1992 avant de remonter à 3,7 % en 2004. Par conséquent, en 2004, la part afférente aux 5 % des particuliers qui ont gagné le revenu le plus élevé a augmenté, tout comme le nombre de bénéficiaires d'un revenu élevé.

La situation était semblable pour les familles, qui ont toutefois vu leur revenu augmenter de façon constante de 1982 à 2004. De 1982 à 1992, la proportion de familles gagnant un revenu de 100 000 \$ ou plus est passée de 9,7 % à 10,6 %. Cependant, de 1992 à 2004, cette proportion a augmenté de plus de 4,5 points de pourcentage, pour atteindre 15 %, soit de 1 famille sur 10 en 1982 à plus de 1 sur 7 en 2004. Pendant cette même période, la proportion de familles déclarant des revenus d'au moins 500 000 \$ a plus que doublé.

Plus riches, nos voisins du Sud?

Des comparaisons sont effectuées constamment entre le Canada et les É.-U., que ce soit pour le coût de l'essence et du logement ou encore, pour le revenu des médecins et des cadres supérieurs. Chacune de ces

Tableau 4 Revenu moyen

	Particuliers			Familles		
	1982	1992	2004	1982	1992	2004
	\$ de 2004 (en milliers)					
Derniers 5 %	-90	0	0	-12	2	2
Derniers 10 %	-5	2	2	-1	6	6
Derniers 20 %	2	5	5	6	10	10
20 % à 40 %	14	14	14	25	23	25
40 % à 60 %	25	23	25	42	40	43
60 % à 80 %	40	37	40	63	62	70
Premiers 20 %	79	77	93	120	124	158
Premiers 10 %	102	100	128	153	160	215
Premiers 5 %	133	130	178	197	206	296
Premiers 1 %	269	268	429	380	404	684
Premiers 0,1 %	852	822	1 641	1 143	1 196	2 493
Premiers 0,01 %	2 903	2 547	5 920	3 658	3 490	8 443

Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles

Tableau 5 Les parts de revenu

	Particuliers			Familles		
	1982	1992	2004	1982	1992	2004
	%					
Derniers 5 %	-1,0	-0,1	0,0	-0,8	0,2	0,2
5 % à 10 %	0,1	0,6	0,4	0,6	0,9	0,7
10 % à 15 %	0,6	1,0	0,9	1,1	1,2	1,1
15 % à 20 %	1,1	1,4	1,2	1,5	1,5	1,3
20 % à 25 %	1,5	1,7	1,5	1,9	1,7	1,6
25 % à 30 %	1,9	2,0	1,8	2,3	2,1	1,9
30 % à 35 %	2,3	2,3	2,1	2,6	2,4	2,2
35 % à 40 %	2,8	2,7	2,5	3,0	2,8	2,6
40 % à 45 %	3,2	3,0	2,8	3,5	3,2	2,9
45 % à 50 %	3,7	3,5	3,2	3,9	3,6	3,3
50 % à 55 %	4,2	3,9	3,7	4,3	4,0	3,7
55 % à 60 %	4,7	4,5	4,2	4,8	4,5	4,2
60 % à 65 %	5,2	5,0	4,7	5,3	5,0	4,7
65 % à 70 %	5,9	5,6	5,3	5,8	5,6	5,3
70 % à 75 %	6,6	6,3	5,9	6,4	6,3	6,0
75 % à 80 %	7,3	7,1	6,7	7,1	7,0	6,7
80 % à 85 %	8,2	8,0	7,7	7,9	7,9	7,7
85 % à 90 %	9,4	9,3	9,0	9,0	9,1	8,9
90 % à 95 %	11,2	11,2	11,0	10,7	10,9	11,0
Premiers 5 %	21,0	20,9	25,3	19,3	19,9	24,1
Premiers 1 %	8,5	8,6	12,2	7,4	7,8	11,2
Premiers 0,1 %	2,7	2,6	4,7	2,2	2,3	4,1
Premiers 0,01 %	0,9	0,8	1,7	0,7	0,7	1,4

Nota : Le revenu total inclut les gains en capital et les retraits en revue provenant des REER

Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles

cains et canadiens sont considérablement différents. Le seuil de la proportion de 0,01 % des familles canadiennes qui gagnent le plus se chiffre à environ 4,3 millions de dollars, comparativement à 9,4 millions de dollars aux États-Unis⁶.

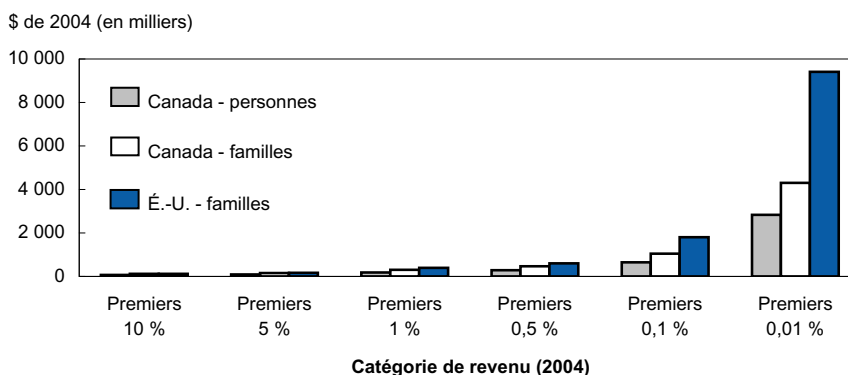
Cela dit, ces différences paraissent dérisoires lorsqu'on compare les revenus moyens : 296 000 \$ chez les 5 % des familles qui gagnaient le plus au Canada en 2004, comparativement à 416 000 \$ aux É.-U., ce qui représente 40 % de plus que le revenu équivalent canadien (voir le graphique B). Les différences augmentent encore davantage lorsqu'on grimpe dans l'échelle des revenus. Comparativement aux 0,01 % des familles canadiennes qui gagnaient le plus, la moyenne américaine (25,8 millions de dollars) était de plus de trois fois supérieure à la moyenne canadienne (8,4 millions de dollars)⁷.

D'où vient l'argent?

De 1946 à 2000, les personnes qui gagnaient le plus ont vu leur principale source de revenu se transformer (Saez et Veall, 2003). Dans les années 1940, elles tiraient leurs gains de salaires, des capitaux (gains en capitaux, dividendes et intérêts) et de l'exploitation d'une entreprise (professionnels indépendants et propriétaires uniques d'une entreprise). Cependant, pour les personnes au sommet de l'échelle des revenus

comparaisons met en cause le revenu. Près de deux tiers des familles canadiennes à plus faible revenu gagnaient autant ou davantage que les familles américaines au milieu des années 1990 (Wolfson et Murphy, 1998). Par contre, qu'en est-il des familles à revenu élevé? La différence la plus frappante est la divergence croissante des seuils du 90^e au 0,01 percentile supérieur (voir le graphique A). Au Canada, les 5 % des familles qui gagnaient le plus en 2004 avaient un revenu d'au moins 154 000 \$. Le seuil de 5 % aux É.-U. était légèrement plus élevé, s'établissant à 165 000 \$ (en fonction des valeurs de la parité du pouvoir d'achat). Plus haut dans l'échelle du revenu, les seuils améri-

Graphique A L'écart entre les seuils de revenu est saisissant au sommet de l'échelle



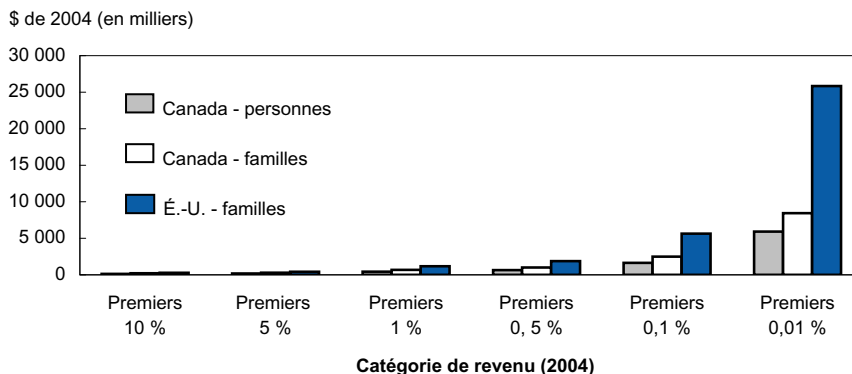
Nota : La parité de pouvoir d'achat est ajustée en dollars canadiens.
Sources : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles; É.-U. : Piketty et Saez (2003), tableaux et chiffres mis à jour

(paliers supérieurs de 0,1 % et de 0,01 %), le revenu salarial était relativement moins important. Dans les années 1990, les salaires et traitements étaient devenus des sources de revenu plus importantes pour toutes les personnes à revenu élevé, tandis que le revenu provenant de capitaux et de l'exploitation d'une entreprise avait considérablement diminué.

Les données qu'on utilise concernent trois grandes composantes du revenu pour les personnes à revenu élevé : le revenu d'emploi (salaires et travail autonome), les revenus de placements (dividendes, et intérêts) et le revenu des gains en capital (total des gains)⁸. On peut constater que de 1982 à 2004, les personnes et les familles qui ne gagnaient pas un revenu élevé (palier inférieur de 95 % de la répartition du revenu) ont vu augmenter leur proportion de revenu d'emploi par rapport aux deux autres composantes du revenu, pour passer de 90 % à 95 %. Les revenus de placements sont devenus moins importants, tandis que le revenu des gains en capital est demeuré une source de revenu relativement négligeable.

Entre-temps, les personnes à plus fort revenu ont accru la proportion de leur revenu d'emploi à un rythme considérablement plus rapide de 1982 à 2004 : de 59 % à 74 % pour les 1 % de particuliers les plus riches et de 36 % à 62 % pour l'élite de 0,01 %. Dans le même ordre d'idées, ces deux groupes ont vu augmenter leur revenu provenant de gains en capital. En effet, cette proportion est passée de 8 % à 15 % chez les 1 % de personnes qui gagnaient le plus et de 21 % à 24 % chez l'élite de 0,01 %. De même, les deux groupes ont enregistré des baisses dans la proportion des revenus de placements. Ainsi, cette proportion

Graphique B L'écart entre le revenu moyen est encore plus frappant



Nota : La parité de pouvoir d'achat est ajustée en dollars canadiens.
Sources : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles; É.-U. : Piketty et Saez (2003), tableaux et chiffres mis à jour

est passée de 33 % à seulement 10 % chez les 1 % de personnes les plus riches, et de 43 % à tout juste 14 % chez les 0,01 % les plus riches. Des tendances semblables ont été constatées pour les familles.

Caractéristiques des Canadiens à revenu élevé

Le groupe à revenu élevé est fort différent de l'ensemble de la population (tableau 6). Des 1,2 million de Canadiens qui composent les 5 % des bénéficiaires des plus gros revenus, les trois quarts étaient des hommes, même si les hommes constituaient une minorité dans l'ensemble des bénéficiaires de revenus (48 %). Cette relation devient encore plus marquée à mesure que l'on monte dans la répartition du revenu. En 2004, environ une personne sur neuf des 0,01 % les plus riches étaient des femmes. Néanmoins, les femmes ont réalisé des progrès importants en ce qui concerne leur représentation dans les 5 % les plus riches des déclarants,

la proportion ayant augmenté encore de 10 points de pourcentage depuis 1982. Ces hausses n'ont pas gagné les 0,1 % les plus riches, où la proportion de femmes est demeurée inchangée.

La prédominance du revenu élevé atteint son apogée dans les années précédant la retraite. En 2004, les personnes de 45 à 64 ans représentaient moins du tiers de tous les bénéficiaires de revenus (33 %). Par contre, elles constituaient la majorité des membres du groupe des 5 % les plus riches (54 %). Dans l'élite de 0,01 %, les personnes de 45 à 64 ans représentaient trois personnes à revenu élevé sur cinq. Les personnes de 25 à 44 ans étaient le deuxième plus grand groupe de bénéficiaires de revenus élevés des 5 % les plus riches, mais elles étaient supplantées par les personnes âgées (23 %) dans l'élite de 0,01 %.

Près de la moitié (46 %) des 5 % de personnes qui gagnaient le plus vivaient en Ontario, suivies de loin par le Québec (18 %), l'Alberta

Tableau 6 Déclarants individuels par catégorie de revenu

	Total	Derniers 95 %	Premiers			
			5 %	1 %	0,1 %	0,01 %
Total	23 438	22 253	1 186	237	24	2
			en milliers			
			%			
Hommes	48,3	46,8	75,7	78,8	84,3	88,7
Femmes	51,7	53,2	24,3	21,2	15,7	11,3
Âge						
0 à 24 ans	13,0	13,7	0,3	0,3	F	F
25 à 44 ans	36,9	37,0	35,2	28,8	22,0	x
45 à 64 ans	32,9	31,7	54,1	56,3	59,7	59,1
65 ans et plus	17,3	17,6	10,4	14,6	18,1	22,6
Province						
Terre-Neuve-et-Labrador	1,7	1,7	0,8	0,7	F	F
Île-du-Prince-Édouard	0,4	0,5	0,2	0,2	F	F
Nouvelle-Écosse	3,0	3,0	1,8	1,7	1,2	F
Nouveau-Brunswick	2,4	2,5	1,2	1,0	F	F
Québec	24,6	25,0	17,6	17,9	13,2	10,1
Ontario	37,9	37,5	46,2	47,1	50,4	51,1
Manitoba	3,6	3,7	2,3	2,1	1,7	F
Saskatchewan	3,0	3,1	2,0	1,8	1,2	F
Alberta	10,0	9,8	14,7	15,1	18,7	23,3
Colombie-Britannique	13,0	13,0	12,6	12,4	12,5	11,5
Statut marital						
Célibataire	43,4	44,5	21,8	19,4	17,1	17,3
Marié	56,6	55,5	78,2	80,6	82,9	82,7

Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles, 2004

(15 %) et la Colombie-Britannique (13 %). Cependant, dans le groupe des 0,01 % des personnes qui gagnaient le plus, l'Alberta se classait deuxième, à 23 %, tandis que le Québec se classait en quatrième place, à seulement 10 %. Plus des trois quarts (78 %) de toutes les personnes à revenu élevé étaient mariées, à l'instar de 83 % d'entre elles dans les 0,01 % les plus riches.

Dans l'ensemble, de 1992 à 2004, chaque groupe démographique a enregistré des hausses réelles de revenu⁹. Certains groupes, tels que les personnes de 45 à 64 ans et les Albertains, ont affiché des variations beaucoup plus prononcées, les deux groupes ayant vu leur revenu agrégé réel augmenter d'environ 60 %. Dans l'ensemble, tou-

tefois, bien des groupes ont vu peu de changement; c'est le cas des jeunes (moins de 45 ans), des personnes plus âgées (65 ans et plus) et des habitants des provinces les moins peuplées du Canada.

La plupart des déclarants particuliers ont enregistré peu de changement, dans l'ensemble, de 1992 à 2004. Le revenu total agrégé, par exemple, a augmenté de 10 % chez les déclarants de 25 à 44 ans. Cependant, les 95 % qui gagnaient le moins n'ont vu aucun changement, tandis que les 5 % qui gagnaient le plus ont enregistré une hausse d'environ 30 % de leur revenu. Cette hausse était encore plus importante dans l'élite des 0,01 % les plus riches, où le revenu a plus que doublé.

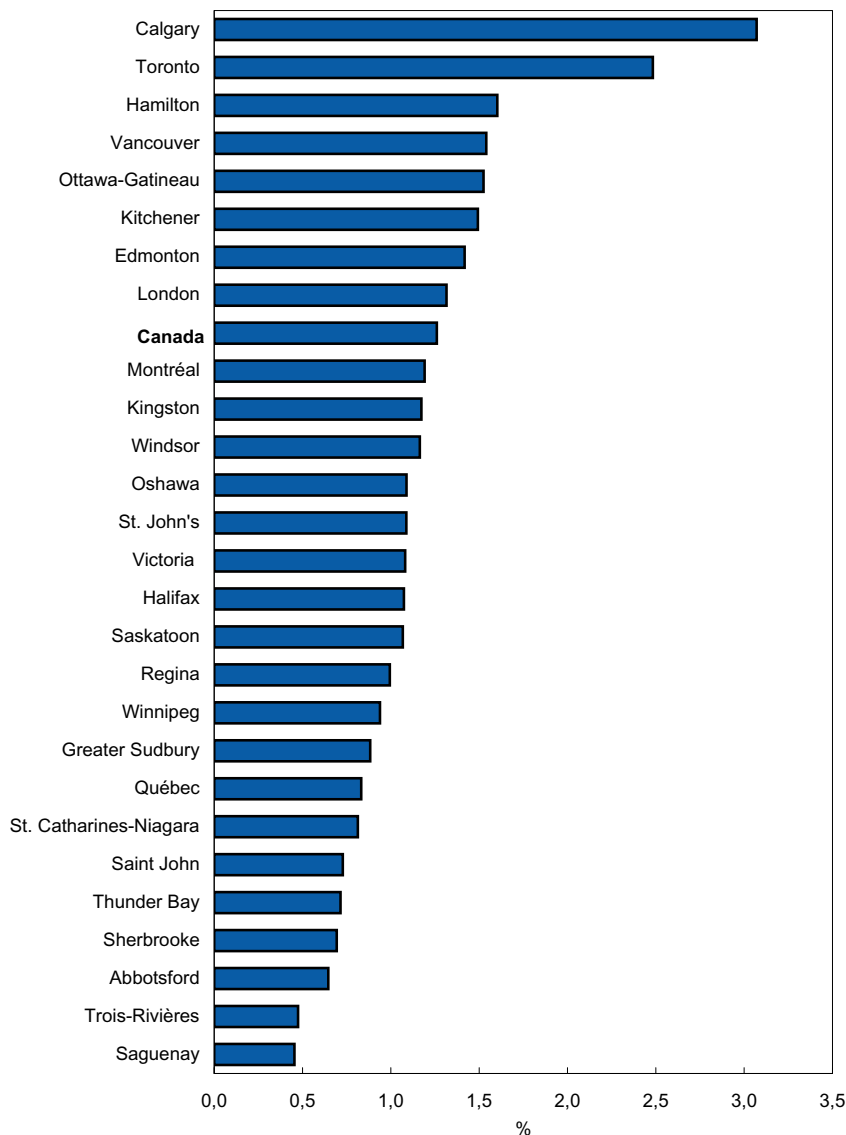
Dans l'ensemble, les personnes qui se situaient aux paliers de revenus les plus élevés ont enregistré les plus fortes variations du revenu total agrégé de 1992 à 2004. Les personnes à revenu élevé en Alberta ont vu leur ratio de revenu agrégé plus que doubler, tandis que les 0,01 % les plus riches de cette province ont vu le leur plus que quintupler. Parmi les autres groupes de l'élite de 0,01 % qui ont enregistré de fortes hausses, mentionnons les hommes et les femmes, les particuliers au Québec et en Ontario, les personnes d'âge moyen (de 45 à 64 ans), ainsi que les personnes célibataires et mariées. Aucun groupe des paliers inférieurs de 95 % n'avait un ratio de plus de 1,6.

En 2004, 1,3 % des familles avaient des revenus de plus de 250 000 \$ (graphique C). Des 27 centres urbains examinés, au moins 17 avaient 1 % des familles ou plus dans cette catégorie de revenu, Calgary (3,1 %) et Toronto (2,5 %) arrivant au premier plan. Près du tiers (30,6 %) de l'ensemble des familles ayant un revenu de plus de 250 000 \$ vivaient à Toronto, suivies de Montréal (11,4 %), de Vancouver (8,2 %) et de Calgary (8 %) (graphique D). Cette répartition et la province de ces centres urbains reflétaient la répartition provinciale des particuliers.

Patrimoine des Canadiens à revenu élevé

Le bien-être économique ne repose pas exclusivement sur le revenu, mais également sur le patrimoine. En fait, « l'inégalité de la consommation constitue probablement la mesure la plus efficace de l'inégalité du bien-être économique ou des ressources économiques » (Crossley et Pendakur, 2006, p.

Graphique C Huit des 27 régions métropolitaines de recensement avaient une proportion de familles ayant un revenu supérieur à 250 000 \$ plus élevée que la moyenne



Nota : Excluent les gains en capital.

Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles, 2004

147). Étant donné que le revenu et le patrimoine sont tous deux utilisés pour financer les dépenses de consommation courantes et qu'ils représentent à eux deux le bien-être économique, dans quelle mesure les Canadiens à revenu élevé possèdent-ils également un patrimoine considérable?

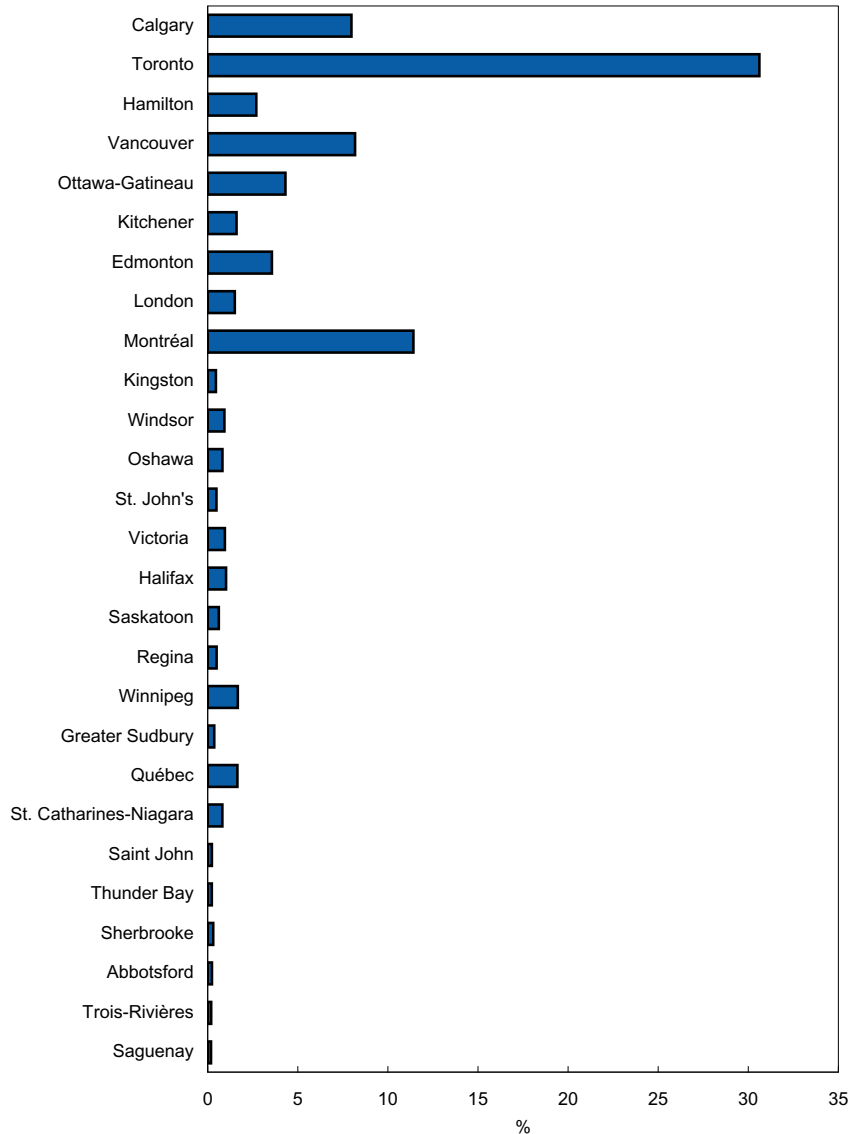
Le Fichier T1 sur les familles ne contient aucune information sur les actifs ou les dettes, mais seulement sur le revenu, les déductions et les crédits d'impôt annuels. L'Enquête sur la sécurité financière (ESF) réalisée périodiquement par Statistique Canada mesure le revenu et la valeur nette. Cette dernière enquête a été menée en 2005 auprès d'un échantillon de 9 000 ménages. L'enquête précédente avait été réalisée en 1999 auprès de 23 000 ménages. Étant donné la rareté des familles à revenu élevé, l'ESF de 1999 a permis d'assurer une taille adéquate pour l'échantillonnage. Les méthodes d'échantillonnage utilisées contribuent également à améliorer le taux de réponse dans les quartiers à revenu élevé¹⁰.

Revenu moyen et valeur nette

En 1999, le revenu moyen du palier inférieur de 80 % des familles se chiffrait à 38 000 \$, tandis que leur valeur nette moyenne était cinq fois plus élevée, soit de 192 000 \$. Le palier supérieur de 1 % avait un revenu moyen de 366 000 \$ et une valeur nette moyenne de 1,9 million de dollars, ce qui représente également à peu près cinq fois le revenu. Ainsi, le revenu et le patrimoine du palier supérieur de 1 % correspondent, en moyenne, à environ 10 fois ceux des paliers inférieurs de 80 %. Par conséquent, certaines familles à faible revenu ont une valeur nette relativement élevée (par exemple, les personnes âgées), tandis que certaines familles à revenu élevé ont une valeur nette relativement faible (les jeunes).

Conséquemment, l'importance des biens dans l'immobilier et les véhicules diminue à mesure que le revenu augmente. Les maisons et les voitures représentaient 31 % de la valeur nette moyenne des familles du palier inférieur représentant

Graphique D Toronto est le foyer de près d'un tiers des familles ayant un revenu de plus de 250 000 \$



Nota : Régions métropolitaines de recensement classées selon la fréquence des familles à revenu élevé; le revenu exclut les gains en capital.
 Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles, 2004

80 % des familles, mais elles correspondaient à seulement 16 % du palier supérieur de 1 % des familles à revenu élevé. Chez ces familles du plus haut palier, 61 % de la valeur

nette résidait dans des avoirs financiers, comparativement à 37 % chez les familles du palier inférieur de 80 %. Les avoirs de retraite sont répartis de façon beaucoup plus

égale : 21 % de la valeur nette pour le palier supérieur de 1 % des familles, et 32 % pour le palier inférieur de 80 %.

Concentration du revenu et du patrimoine

Bien que la répartition du revenu annuel est fortement concentrée aux paliers supérieurs, la détention du patrimoine l'est encore davantage à ces niveaux (Davies, 1991).

La concentration du revenu et du patrimoine (plus précisément la valeur nette) peut être examinée sous plusieurs angles. Une méthode consiste à analyser le revenu ou le patrimoine indépendamment. Une autre approche est d'analyser le revenu et le patrimoine conjointement. En 1999, 5 % des familles ayant la valeur nette la plus élevée détenaient 35 % de toute la valeur nette, mais n'avaient touché que 12 % du revenu. Les 5 % de familles qui affichaient les revenus les plus élevés ont touché 18 % du revenu total et conservé 19 % de la valeur nette. Par conséquent, la concentration du patrimoine dans le 5 % supérieur correspondait bel et bien à près du double de la concentration du revenu du 5 % supérieur.

Le palier supérieur représentant 1 % des familles révèle des tendances semblables, mais un peu plus prononcées, la part du patrimoine étant 2,4 fois supérieure à celle du revenu pour le palier supérieur des familles les plus riches. Ainsi, une partie des familles qui gagnaient le plus fort revenu avaient une valeur nette inférieure à celle de nombreuses familles se trouvant plus bas dans l'échelle de revenu. À première vue, il peut sembler inexplicable que la proportion du patrimoine des familles à fort revenu suive d'aussi près leur pro-

portion de revenu. Toutefois, l'accumulation du patrimoine prend du temps, ce qui signifie que les effets du cycle de vie et l'âge doivent être pris en considération.

Comme il fallait s'y attendre, les personnes âgées avaient une valeur nette médiane plus élevée à tous les niveaux de revenu. Leur médiane globale était de 214 000 \$, soit 2,5 fois plus élevée que les 84 000 \$ pour les personnes non âgées. Même chez les personnes âgées ayant un revenu peu élevé, leur valeur nette médiane demeurait plus élevée que celles des jeunes familles qui n'ont pas eu le temps d'accumuler des biens. L'écart diminuait à mesure que le revenu élevé des jeunes familles commençait à permettre l'accumulation du patrimoine, ce qui rétrécissait le ratio d'environ 2 : 1 dans les quelques vingtiles supérieures. Les proportions des personnes âgées atteignent un sommet dans la moitié inférieure de la répartition, puis diminuent progressivement dans la deuxième moitié, puisque les revenus des personnes âgées chutent à mesure que les gens se retirent du marché du travail.

Les personnes âgées à revenu très élevé (palier supérieur de 1 %) tirent une plus petite proportion de la valeur nette de leur résidence principale et de la valeur actuarielle des pensions que ne le font leurs homologues plus jeunes. Les personnes âgées à revenu très élevé ont également une part considérablement plus importante de valeur nette dans les avoirs financiers, soit de 68 % comparativement à 35 % pour les familles âgées au palier de 5 %.

La question des impôts sur le revenu

Soulignons que le ratio d'imposition par rapport au revenu total augmente progressivement en fonction du revenu. En 2004, les 95 % de la population de déclarants qui gagnaient le moins ont reçu 75 % du revenu et payé 64 % en impôts, tandis que les 5 % qui gagnaient le plus ont touché 25 % du revenu et payé 36 % en impôts.¹¹

Les taux d'imposition sont un indicateur important de l'équité d'un régime fiscal. Ceux-ci permettent de mesurer l'équité verticale du système, dont l'un des principes de base est l'imposition en fonction de la capacité de payer. En général, cela signifie que les personnes à revenu élevé devraient être assujetties à des taux d'imposition plus élevés. Cependant, l'équité signifie également que les personnes ayant des modalités semblables devraient être imposées d'une manière similaire (équité horizontale). Le régime fiscal doit également atteindre d'autres objectifs, qui sont parfois conflictuels, tels que la simplicité, l'efficacité, la pro-

duction de recettes et l'octroi de diverses concessions et primes de déclaration, aussi appelées dépenses fiscales. Le processus politique détermine l'équilibre approprié.

Plusieurs taux d'imposition différents peuvent être examinés. Des taux d'imposition nominaux (légaux) sont prescrits par la loi et sont plus accrus pour les personnes ayant un revenu élevé. Le taux d'imposition marginal s'applique au dernier dollar de revenu. Ces taux varient selon le type de revenu et l'unité d'analyse (personne ou famille). Le taux d'imposition réel (TIR) correspond au ratio des impôts payés par rapport au revenu total des particuliers ou des familles.

La méthode la plus fréquente pour calculer le TIR consiste à diviser les impôts payés par tous les déclarants d'un groupe par leur revenu correspondant. Cette méthode indique qu'une proportion de 20,2 % du revenu total est versée aux impôts. La deuxième méthode consiste à calculer le TIR de chaque déclarant, puis de faire la moyenne de ces taux individuels. On obtient donc des taux d'imposition réels plus petits, soit de 12,2 % dans l'ensemble¹². Dans le premier cas, le taux d'imposition réel est pondéré en fonction du revenu, ce qui donne une plus grande importance aux taux d'imposition payés par les Canadiens à revenu élevé. Dans le deuxième cas, tous les taux individuels étaient de la même importance. On peut le constater par la convergence des deux taux à mesure que le revenu augmente et que la taille du groupe diminue (graphique E). Cette dernière méthode est utilisée dans le reste de l'analyse. Toutefois, les deux méthodes révèlent une structure généralement progressive des taux d'imposition réels au Canada. De 11,4 %, le taux grimpe à 27,1 %, à 30,5 %, puis à 32,3 %, avant de fléchir légèrement à 31,7 % pour le groupe de revenu le plus élevé.

Les TIR peuvent néanmoins sembler bas, puisqu'ils se chiffrent en moyenne bien au-dessous de 20 % dans l'ensemble et à 28 % pour la tranche supérieure de 5 %, surtout si l'on tient compte du taux d'imposition maximal prescrit par la loi de 46 % en Ontario en 1995. Il est toutefois important de ne pas oublier de faire la distinction entre le taux d'imposition moyen et le taux d'imposition marginal prescrit par la loi. Les TIR sont toujours plus bas parce que le revenu du dénominateur a été imposé à divers taux statutaires fédéraux de l'impôt sur le revenu, y compris selon une fourchette d'imposition initiale déterminée principalement par les crédits d'impôt personnels, où le taux s'établit essentiellement à zéro.

La distinction entre le taux marginal et le taux moyen peut être constatée grâce à *La base de données et le modèle de simulation de politique sociale* (Bordt et coll, 1990). Les règles, les taux et les niveaux du système d'imposition et de transferts de chaque année de 1984 à 2004 ont été appliqués à des populations fixes de personnes déclarantes et les résultats ont été répartis en deux groupes de revenus : la tranche inférieure de 95 % et la tranche supérieure de 5 %¹³.

Pour la tranche inférieure de 95 %, les TIR ont généralement augmenté dans les années 1980 et sont demeurés assez constants, à un peu plus de 15 % dans les années 1990, avant d'amorcer une descente au tournant du millénaire pour demeurer stables en 2004. Une variation accrue se faisait sentir dans la population à revenu élevé en raison des surtaxes sur les revenus élevés et des nombreux changements apportés aux fourchettes d'imposition fédérale supérieures. La population à revenu élevé a augmenté de façon plus marquée du milieu à la fin des années 1980, avant de dégringoler abruptement en 1988 en raison de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale, qui est passée de 10 fourchettes d'imposition à seulement 3 et qui a converti de nombreuses déductions en crédits d'impôt.

Les taux d'imposition marginaux, en revanche, étaient estimés grâce à la simulation de l'éventuel assujettissement à l'impôt supplémentaire des personnes qui auraient vu leur revenu augmenter légèrement. On a ensuite calculé la moyenne des taux d'imposition marginaux ainsi obtenus pour tous les groupes de revenus. Les taux d'imposition marginaux sont toujours au moins 15 points de pourcentage plus hauts que les TIR pour la tranche inférieure de 95 %¹⁴. Chez les Canadiens à revenu élevé, l'écart est naturellement plus petit, soit d'environ 5 % à 10 %, puisqu'une plus grande proportion du revenu est assujettie au taux marginal supérieur. Cet écart est en train de se rétrécir en raison des grandes réformes fiscales de 1998 et de 2000-2001.

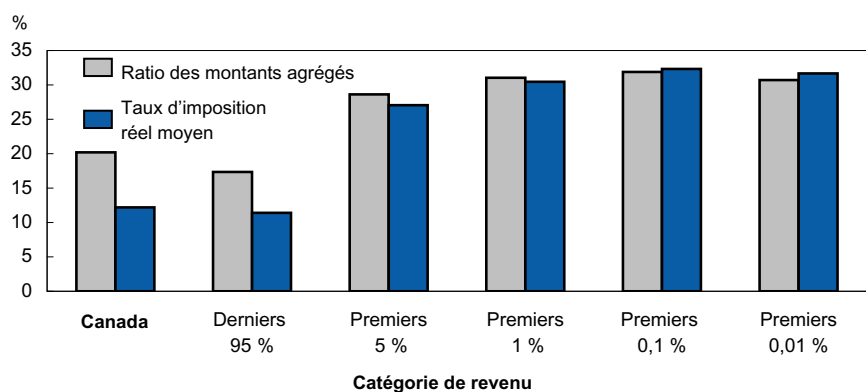
Bien que la structure progressive des taux d'imposition prescrits par la loi fasse grimper les taux d'imposition marginaux avec le revenu,

les taux d'imposition varient également de façon significative dans un palier de revenu donné. Le groupe dont le palier est le plus vaste est celui de la tranche supérieure de 0,01 %, où 90 % des déclarants affichent un TIR entre 9 % et 46 %. Les déclarants du 19^e vingtile ont la plus faible marge, soit de 14 % à 32 %. Cet écart plus étroit des TIR indique une utilisation plus homogène des déductions et des crédits que chez le groupe supérieur de déclarants de 60 %. Au moins 5 % des particuliers ayant un revenu supérieur à 3,5 millions de dollars ont été assujettis à des taux d'imposition réels inférieurs à 10 % après déductions et crédits.

Plus de 85 % des 5 % de Canadiens qui gagnaient les plus faibles revenus en 2004 n'ont pas payé d'impôt sur le revenu ni de cotisations sociales (graphique F). Bien qu'aucun impôt sur le revenu ne soit exigible, des cotisations peuvent toujours être versées à l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec. La proportion de Canadiens qui ne payent aucun impôt baisse de façon marquée après le premier vingtile, mais demeure supérieure à 40 % jusqu'au 35^e percentile. Elle tombe ensuite rapidement sous 1 % à peu près aux deux tiers de l'échelle des revenus.

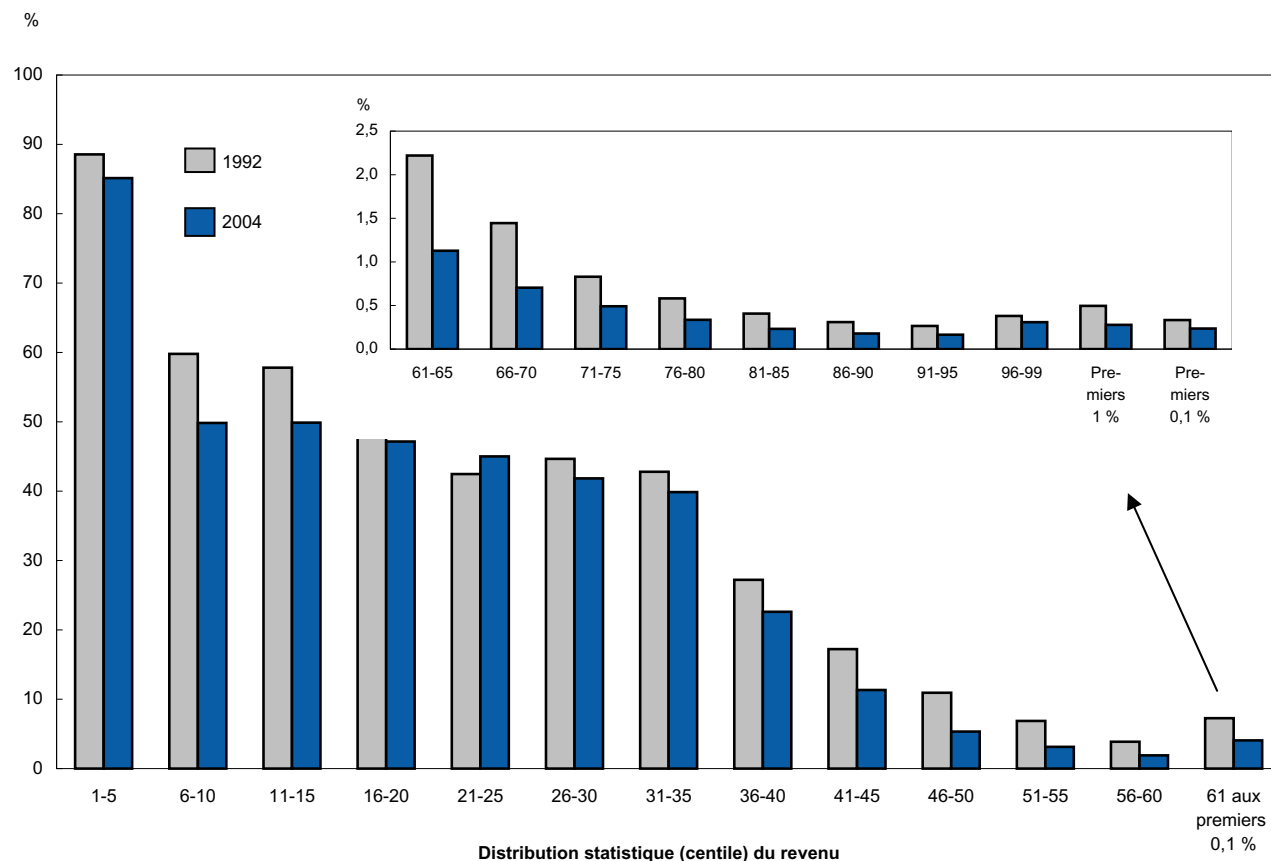
Au palier supérieur de la répartition du revenu, une petite augmentation de la proportion des déclarants qui ne payent pas d'impôt peut être observée, surtout

Graphique E Le taux d'imposition sur le revenu en vigueur varie selon la méthode de calcul utilisée



Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles, 2004

Graphique F La proportion de déclarants ne payant aucun impôt sur le revenu a baissé à presque tous les niveaux



Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles

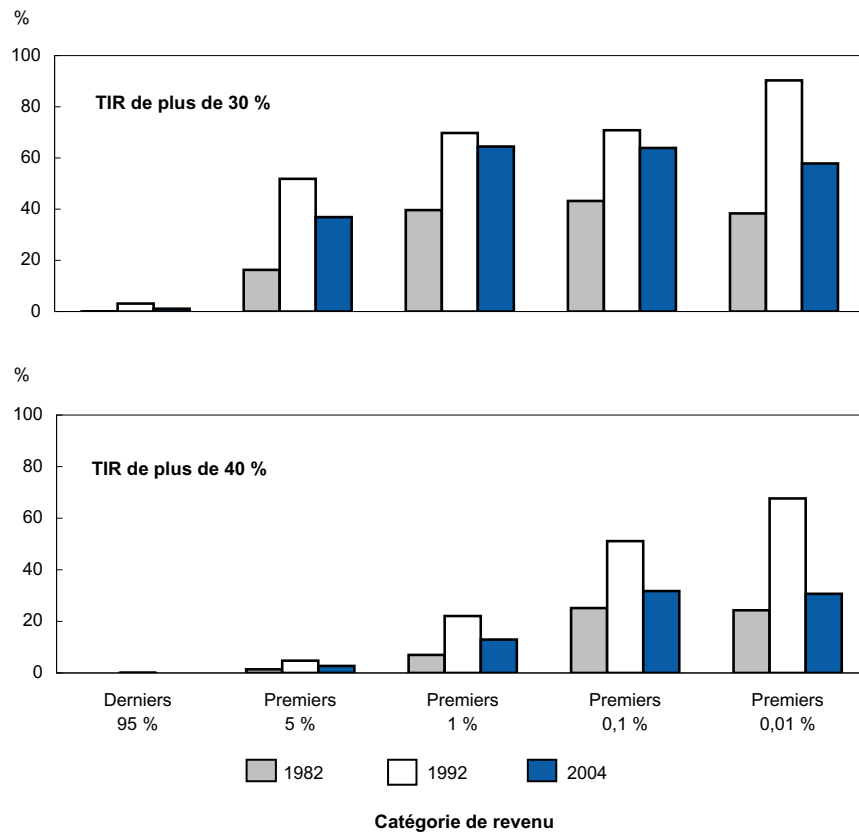
dans le groupe supérieur de 5 %. La proportion de déclarants qui ne payent pas d'impôt demeure au-dessous de 0,5 %, et dans le groupe de revenu tout en haut de l'échelle, environ 100 déclarants ne payent pas d'impôt. Les déductions fiscales telles que les pertes commerciales et les dons au Canada sont à l'origine d'un certain nombre de ces situations. La proportion de déclarants n'ayant déclaré aucun impôt a diminué à presque tous les niveaux de revenu entre 1992 et 2004.

Un très petit nombre de Canadiens à revenu élevé ont réduit leur imposition à zéro, mais beaucoup ont des TIR assez élevés (graphique G). En 2004, 3 % des personnes déclarantes affichaient des TIR supérieurs à 30 %. Seulement 1 % des déclarants qui n'avaient pas un revenu élevé détenaient un TIR supérieur à 30 %, comparativement à 37 % pour les personnes à revenu élevé. Dans les groupes de revenus supérieurs, cette proportion augmente jusqu'à entre 58 % et 65 %. La proportion globale de Cana-

diens à revenu élevé (la tranche supérieure de 5 %) dont le TIR est supérieur à 40 % est de 3 %, mais près du tiers de ceux de l'élite de 0,01 % ont un TIR de plus de 40 %. Ces déclarants exposent une quantité suffisante de revenu au taux marginal supérieur pour ramener essentiellement leur taux moyen près du taux marginal.

Les TIR sont déterminés par l'influence réciproque de la distribution du revenu selon la source et de la structure du régime de transfert fiscal. Ces deux éléments

Graphique G Les déclarants à revenu élevé ont des taux d'imposition sur le revenu plus considérables



Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles

ont changé entre 1992 et 2004. La part de revenu de la tranche supérieure de 5 % a augmenté, passant de 20 % à 24 %, tandis que les taux d'imposition ont dégringolé, surtout en raison des réformes de 2000-2001¹⁵. Les TIR de 2004 sont légèrement inférieurs à ceux de 1992 dans tous les groupes de revenu indiqués. Cependant, chez les particuliers de la tranche supérieure de 0,01 %, le taux d'imposition moyen a diminué d'un quart, passant de 42 % à 31 % (graphique H).

Pour l'élite de 0,01 %, le TIR moyen de 2004 équivalait à 74 % du TIR de 1992. Dans l'ensemble, les Canadiens à revenu élevé ont augmenté leur part de revenu de 21 % de 1992 à 2004. Entre-temps, le taux d'imposition a été réduit de 31 % à 29 % (une réduction de 6 %), tandis que la proportion d'impôt total payé par les Canadiens à revenu élevé est passée de 31 % à 36 % (une hausse de 18 %). Les différences étaient plus prononcées dans le groupe de

revenu le plus élevé qui affichait une baisse de 26 % du taux d'imposition et une hausse de 57 % de la proportion d'impôt payé.

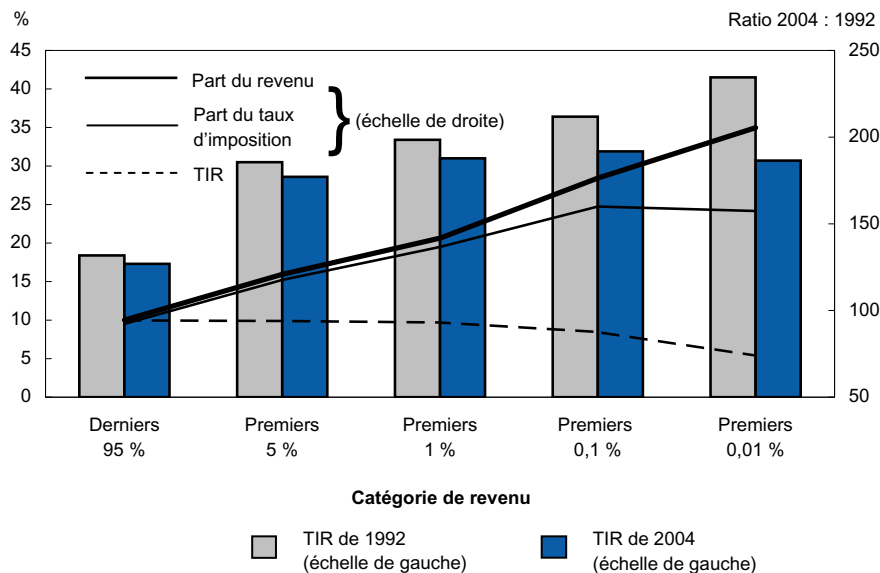
Conclusion

En 2004, environ 5 % des déclarants avaient un revenu de 89 000 \$ ou plus. Peu importe le seuil utilisé, les revenus du sommet de l'échelle du revenu, ainsi que la proportion du revenu total, ont considérablement augmenté de 1992 à 2004. En revanche, les particuliers des paliers inférieurs de 50 % à 80 % n'ont constaté que peu d'amélioration à l'égard de leur revenu en dollars constants.

Comparativement aux É.-U., le Canada comptait passablement moins de bénéficiaires d'un revenu élevé en 2004, et leurs revenus étaient beaucoup moindres. Les Canadiens à revenu élevé tirent de plus en plus leur revenu d'un emploi que d'autres sources¹⁶. Le revenu de placements occupe une place de moins en moins grande, même chez les personnes qui gagnent le plus.

Conformément à leur part de plus en plus grande du revenu total, les Canadiens à revenu élevé payent une part de plus en plus importante d'impôt sur le revenu total. Par ailleurs, les taux d'imposition sont de toute évidence plus élevés dans les groupes de revenus supérieurs, ce qui reflète la nature progressive du système fiscal. Le taux d'imposition réel varie largement d'un bout à l'autre de l'échelle du revenu, mais il est particulièrement hétérogène chez les personnes qui gagnent le plus. Une grande partie de l'élite de 0,01 % de la répartition du revenu est assujettie à un taux d'imposition réel de plus de 45 %, tandis que d'autres payent aussi peu

Graphique H Pour les déclarants du premier 0,01 %, le TIR moyen a chuté de 25 %



Source : Statistique Canada, Fichier T1 sur les familles

que 10 %. Fait intéressant, la proportion de déclarants qui ne payent pas d'impôt a diminué entre 1992 et 2004.

Perspective

Notes

1 Peu importe la manière dont les statistiques sont examinées, elles incluent les familles composées d'une seule personne (généralement appelées personne seule ou personnes hors famille). Les revenus des familles n'ont été ajustés avec aucune échelle d'équivalence.

2 Chaque année, l'ARC publie des statistiques fiscales sur les déclarants. Elle fournit de l'information au sujet du niveau de revenu, des sources de revenus et des impôts payés. Le niveau de revenu de 250 000 \$ n'est pas sélectionné pour répondre à une exigence particulière d'une politique ou d'un règlement gouver-

nemental, mais tout simplement pour représenter une mesure utile du plus haut niveau de revenu tout en protégeant la confidentialité des particuliers.

3 Contrairement aux autres seuils nominaux, celui-ci est actuellement relié à l'IPC et renvoie au revenu imposable. Ce seuil ressemble davantage à un seuil absolu de faible revenu, surtout qu'aucun seuil de démarcation de faible revenu ne réussit à s'ajuster, au moins, à l'inflation.

4 Ces valeurs seuils sont habituellement exprimées en percentiles, en déciles, en quintiles, en quartiles, etc. Un seuil relatif de rechange serait un niveau exprimé en tant que multiple d'un quantile (p. ex., 10 fois la médiane dans le cas d'un seuil de revenu élevé), un peu comme la demi-médiane plus courante pour délimiter le faible revenu.

5 Le Fichier T1 sur les familles contient de l'information sur les personnes et les familles déclarantes. Pour les besoins de l'étude, chacun de ces deux groupes est organisé en ordre croissant du revenu total, puis divisé en 10 000 quantiles de même taille, avec les seuils correspondants en dollars de revenu. Le revenu total associé avec la transition d'un seuil à l'autre révèle le montant utilisé pour déterminer la valeur d'un seuil en particulier (sauf indication contraire) ; le revenu inclut le total des gains en capitaux ainsi que les retraits en revue provenant des REER.

6 Une mise en garde importante s'impose en ce qui concerne cette analyse des impôts payés. Un nombre inconnu de personnes et de familles à revenu élevé tirent un revenu de l'exploitation d'une entreprise et pourraient détenir des investissements dans des sociétés, en fiducie et dans des organisations caritatives. Par exemple, ces outils sont utilisés pour la planification fiscale, notamment le gel successoral, et pour le partage du revenu. Ce type de planification fiscale raffinée n'est pas abordé dans la présente analyse, en raison des limites des données.

7 Les données des É.-U. proviennent de Piketty et Saez (2003), tableaux et chiffres mis à jour.

8 Cette analyse des sources de revenu, effectuée après celle de Saez et Veall (2003, p. 37), ne comprend pas d'autres composantes du revenu telles que les pensions alimentaires, les prestations de sécurité sociale imposables, les prestations d'assurance-emploi imposables, etc. Ces trois autres sources sont des composantes de moindre importance du revenu pour les personnes à revenu élevé. Cette variable du revenu total, par contre, comprend toutes ces sources.

9 La variation du revenu agrégé est représentée par le ratio du revenu de 2004 par rapport au revenu de 1992.

10 L'échantillon principal de l'ESF était composé d'environ 21 000 ménages. Cet échantillon aréolaire était un échantillon stratifié à plusieurs degrés provenant de la base de sondage de l'Enquête sur la population active. La deuxième partie de l'échantillon, constituée d'environ 2 000 ménages, était tirée de régions géographiques où une large proportion de ménages étaient réputés « à revenu élevé ». L'inclusion de cet échantillon avait pour objet d'améliorer la qualité des estimations de la valeur nette, étant donné que les familles à revenu élevé tendent vers une proportion disproportionnée de valeur nette. Pour les besoins de cet échantillon, la valeur seuil du revenu correspondait au revenu familial total d'au moins 200 000 \$, ou au revenu de placements d'au moins 50 000 \$. Ce dernier a permis de tenir compte des familles qui n'avaient pas nécessairement gagné un revenu élevé dans le cadre d'un emploi, mais qui avaient des avoirs considérables générant des revenus de placements.

11 Les parts sont calculées comme le ratio du revenu total ou des impôts pour chaque catégorie de revenu par rapport au revenu total ou des impôts pour chaque Canadien. L'impôt total retenu (impôts fédéral et provincial) inclut le remboursement des prestations sociales et des charges sociales. Le revenu total est déclaré aux formules fiscales utilisant les gains en capitaux totaux et le revenu des dividendes en plus du crédit d'impôt pour enfants et le crédit de taxe sur les ventes. L'Agence du revenu du Canada publie de l'information sur les gains en capitaux imposables ainsi que le revenu des dividendes imposables. Ils ont été ajustés afin de représenter le revenu total émanant de ces ressources (les dividendes sont divisés par 5/4 et les gains en capitaux par 3/4).

12 Certains déclarants affirment avoir un revenu négatif et d'autres prétendent devoir payer des impôts supérieurs à leur revenu. Afin de contrôler l'impact de telles aberrations ou pour conserver des échantillons, les taux d'imposition ont été limités entre 0 % et 100 %.

13 La méthodologie utilisée indique les conséquences sur les taux d'imposition des changements apportés au système fiscal, sans égard aux cycles économiques et au changement démographique. Les taux d'imposition moyens en vigueur simulés étaient sensiblement les mêmes que les calculs utilisés par le Fichier T1 sur les familles.

14 Ils sont légèrement plus bas que les taux fédéraux-provinciaux maximaux combinés prescrits par la loi dans le système fiscal, puisqu'on a établi la moyenne de tous les déclarants à divers niveaux de revenus et déductions.

15 Le niveau auquel le taux d'imposition fédéral le plus élevé commence à être exigible est passé de 60 000 \$ à 100 000 \$, et le taux le plus bas est passé de 17 % à 16 %. Les gouvernements provinciaux ont modifié leurs propres barèmes des taux.

16 Correspondent aux constatations de Saez et Veall (2003).

■ Documents consultés

ATKINSON, A.B. 2003. « Top Incomes in the United Kingdom over the Twentieth Century », document de travail, mise à jour du document de travail sur *l'Histoire sociale et l'économie de l'Université d'Oxford*, n° 43, janvier 2002, 55 p. <http://www.nuff.ox.ac.uk/users/atkinson/TopIncomes20033.pdf> (consulté le 3 août 2007).

BORDT, Michael, Grant J. CAMERON, Stephen F. GRIBBLE, Brian B. MURPHY, Geoff T. ROWE et Michael C. WOLFSON. 1990. « The social policy simulation database and model: An integrated tool for tax/transfer policy analysis », *Revue fiscale canadienne*, vol. 38, n° 1, janvier/février, p. 48 à 65.

CAMPBELL, Murray. 1996. « Incomes now public for many receiving \$100,000 in Ontario tax-funded bodies live up to new law », *The Globe and Mail*, 30 mars 1996, p. A1.

CROSSLEY, Thomas F., et Krishna Pendakur. 2006. « Consumption inequality in Canada », *Dimensions of Inequality in Canada*, Les éditions David A. Green et Jonathan R. Kesselman, Vancouver, UBC Press, p. 127 à 153.

DAVIES, James B. 1991. « The distributive effects of wealth taxes », *Analyse de Politiques*, vol. 17, n° 3, septembre, p. 279 à 308.

FRENETTE, Marc, David GREEN et Garnett PICOT. 2004. *Croissance de l'inégalité du revenu pendant les années 1990: Exploration de trois sources de données*, n°11F0019MIF n° 219 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Direction des études analytiques, 33 p. <http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2004219.pdf> (consulté le 7 septembre 2007).

MORISSETTE, René, et Yuri OSTROVSKY. 2005. *L'instabilité des gains familiaux et du revenu familial au Canada, 1986 à 1991 et 1996 à 2001*, n° 11F0019MIF n° 265 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Direction des études analytiques, 51 p. <http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2005265.pdf> (consulté le 7 septembre 2007).

MORISSETTE, René, et Xuelin ZHANG. 2006. « Inégalité de la richesse:second regard », *L'emploi et le Revenu en perspective*, vol. 7, n° 12, n° 75-001-XIF, décembre.
<http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2006112.htm> (consulté le 7 septembre 2007).

MURPHY, Brian, Ross FINNIE et Michael WOLFSON. 1994. « A profile of high-income Ontarians », *Taxation and the Distribution of Income*, Série de projets de recherche de la Commission de l'équité fiscale de l'Ontario, Toronto, University of Toronto Press, p. 101–132.

PATENAUDE, Jan, et Colleen CLARK. 2000. *Les familles DAL*, no 13FOO34XIF au catalogue de Statistique Canada, Données administratives longitudinales, consultation intranet de Statistique Canada, 8 p.

PEN, Jan. 1971. *Income Distribution: Facts, Theories, Policies*, traduction par Trevor S. Preston, New York, Praeger, p. 48 à 58.

PIKETTY, Thomas, et Emmanuel SAEZ. 2003. "Income inequality in the United States, 1913-2002." *Quarterly Journal of Economics*. Vol. 118, no. 1. p. 1–39. Nouveaux tableaux et chiffres mis à jour en 2005 (Format excel), mars 2007.
<http://elsa.berkeley.edu/~saez/SAEZ/TabFig2005prel.xls> (consulté le 7 septembre 2007).

RASHID, Abdul. 1994. "High income families." *Perspectives on Labour and Income*. Vol. 6, no. 4. Winter. Statistics Canada Catalogue no. 75-001-XPE. p. 46–57.
<http://www.statcan.ca/francais/studies/75-001/archive/f-pdf/f-9446.pdf> (consulté le 10 septembre 2007).

SAEZ, Emmanuel, et Michael R. VEALL. 2003. *The Evolution of High Incomes in Canada, 1920-2000*, document de travail du National Bureau of Economic, n° 9607, Cambridge, Mass, 95 p.

WOLFSON, Michael C., et Brian B. MURPHY. 1999. *Une nouvelle perspective des tendances de l'inégalité des revenus au Canada et aux États-Unis*, n° 124 11FOO19MPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 33 p.